



Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Onzième réunion

Genève, 3 et 4 avril 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la onzième réunion*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève, le mercredi 3 avril 2019, à 10 heures**

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement du processus de ratification.
3. Progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes :
 - a) Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures correspondantes ;
 - b) Quatrième exercice d'établissement de rapports.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

** Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la onzième réunion (www.unece.org/index.php?id=50188) dans les meilleurs délais, et au plus tard le **20 mars 2019**. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>) afin de se faire délivrer leur badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat au numéro suivant : +41 22 917 1606.



5. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau :
 - a) Renforcement des capacités de surveillance des maladies liées à l'eau et de gestion des épidémies ;
 - b) Renforcement de la capacité d'adoption d'approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson.
6. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel :
 - a) Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire ;
 - b) Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de soins de santé.
7. Procédure d'examen du respect des dispositions.
8. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
9. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
10. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement.
11. Amélioration de la résilience aux changements climatiques.
12. Assistance en vue de l'application de la Convention au niveau national.
13. Exécution du programme de travail pour 2017-2019.
14. Programme de travail pour 2020-2022, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
15. Préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties.
16. Questions diverses.
17. Date et lieu de la douzième réunion.
18. Clôture de la session.

II. Annotations

1. Les principaux objectifs de la onzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) sont de faire le point sur l'application du programme de travail pour la période 2017-2019 (ECE/MP.WH/13/Add.1-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.1), adopté par la Réunion des Parties au Protocole à sa quatrième session (Genève, 14-16 novembre 2016), et d'examiner le projet de programme de travail pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/WG.1/2019/3-EUPCR/1611921/2.1/2019/WGWH/07) et les préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties (Belgrade, 19-21 novembre 2019). En outre, à l'occasion de cette réunion, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé dans la région paneuropéenne, et les mesures qui pourraient faciliter encore la réalisation de ces objectifs en s'appuyant sur le cadre pratique qu'offre le Protocole seront examinés.
2. La réunion s'ouvrira le mercredi 3 avril 2019 à 10 heures, et s'achèvera le jeudi 4 avril 2019 à 17 h 30. Elle se tiendra immédiatement avant la vingt-deuxième réunion du Bureau (Genève, 5 avril 2019).
3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et le russe.
4. Tous les documents de la réunion pourront être consultés en ligne sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

¹ Voir www.unece.org/index.php?id=50188.

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : mercredi 3 avril, 10 heures-10 h 5

5. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. État d'avancement du processus de ratification

Horaire indicatif : mercredi 3 avril, 10 h 5-10 h 15

6. Au 23 janvier 2019, les 26 pays ci-après étaient Parties au Protocole sur l'eau et la santé : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tchéquie et Ukraine. Il n'y a eu aucune autre adhésion depuis la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole (Oslo, 25-27 novembre 2013).

7. Les représentants des signataires et des autres États qui ne sont pas encore partie au Protocole seront invités à signaler tout fait récent ou envisagé concernant l'adhésion de leur pays au Protocole.

8. Le secrétariat du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe informera le Groupe de travail de l'engagement pris par le groupe des pays participant à l'Initiative des petits pays, lancée par l'OMS à l'occasion de la cinquième réunion de haut niveau des petits pays (Reykjavik, 26 et 27 juin 2018) d'adhérer au Protocole d'ici à 2022.

9. La Norvège informera le Groupe de travail des résultats de la septième réunion du Réseau nordique/balte de l'eau potable et de la santé (Nordic-Baltic Network for Drinking Water and Health) (Uppsala (Suède), 3 et 4 décembre 2018), qui a offert l'occasion de promouvoir l'adhésion au Protocole.

3. Progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Horaire indicatif : mercredi 3 avril, 10 h 15-11 heures

10. Le Groupe de travail examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable se rapportant à l'eau, à l'assainissement et à la santé. Il étudiera en particulier l'expérience acquise par les pays ayant soumis leur examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018 et les éventuelles contributions aux examens nationaux volontaires qui sont actuellement élaborés en prévision du Forum de 2019. En outre, le Groupe de travail examinera les résultats du Forum régional pour le développement durable devant se tenir en 2019 pour la région de la CEE (Genève, 20 et 21 mars 2019) et les incidences qu'ils pourraient avoir sur les travaux qui seront menés en application du Protocole.

4. Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes

Horaire indicatif : mercredi 3 avril, 11 heures-13 heures et 15 heures-15 h 30

a) Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures correspondantes

11. Le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports présentera les résultats de la dixième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 24 et 25 avril 2018).

12. Les pays dans lesquels des progrès substantiels ont été accomplis depuis la dixième réunion de l'Équipe spéciale en ce qui concerne la définition d'objectifs seront invités à rendre compte de tout fait important.

13. Le secrétariat de la CEE présentera un guide pratique pour la mise en œuvre conjointe du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (*Protocol on Water and Health and the 2030 Agenda: A Practical Guide for Joint Implementation*, à paraître sous la cote ECE/MP.WH/16), en rappelant que l'Équipe spéciale a demandé que cette publication paraisse dans les meilleurs délais. Le Groupe de travail sera invité à examiner l'application du Guide au niveau national.

14. Le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe informera l'assistance quant aux faits nouveaux intervenus au plan de la concrétisation des engagements concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène énoncés dans la Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, République tchèque, 13-15 juin 2017). Le Groupe de travail sera invité à exposer les données d'expérience recueillies au gré de l'application de la Déclaration.

15. Les représentants de la Roumanie et de la Suisse, actuellement Parties chefs de file pour le domaine d'activité 1 relatif à l'amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé, présenteront des propositions d'activités qui pourraient être menées dans ce domaine pendant la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

b) Quatrième exercice d'établissement de rapports

16. Le secrétariat de la CEE fera le point sur l'état d'avancement du quatrième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole, et rappellera que la date limite de soumission des rapports récapitulatifs nationaux est le 23 avril 2019. En élaborant les rapports récapitulatifs nationaux, les États Parties et les autres États devraient se référer aux directives pour l'établissement des rapports et au modèle de présentation correspondants, qui ont été adoptés par la Réunion des Parties à sa quatrième session et qui figurent dans les annexes à la décision IV/1 relative à l'établissement de rapports en application de l'article 7 du Protocole (ECE/MP.WH/13/Add.2- EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.2).

17. Le Groupe de travail sera invité à échanger des données d'expérience sur la préparation des rapports récapitulatifs nationaux pendant le cycle actuel d'établissement de rapports, notamment les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

18. Le Groupe de travail sera aussi invité à débattre du contenu et du format du rapport régional sur l'état d'avancement de l'application du Protocole. Il donnera des conseils au secrétariat quant à l'élaboration de ce document et à sa soumission à la Réunion des Parties à sa quatrième session, en tant que document officiel d'avant-session.

19. Le Groupe de travail sera mis au courant des conclusions du rapport de référence mondial sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant l'eau, l'assainissement et la santé. Il échangera des données d'expérience sur les systèmes nationaux de surveillance et de notification et débattrà de la manière dont les travaux menés au titre du Protocole pourraient encore renforcer les efforts déployés dans ce domaine.

20. Le Groupe de travail sera informé des messages clés des rapports mondiaux de 2019 sur le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène : i) le rapport de référence relatif à l'ODD 6 concernant l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé ; et ii) le rapport de situation relatif à l'ODD 6 concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les ménages. En outre, le Groupe de travail prendra connaissance des résultats du cinquième cycle de l'analyse et de l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable, notamment l'enquête pilote élaborée pour les pays à revenu élevé, en particulier ceux de la région paneuropéenne.

Document(s)

Guide pratique pour la mise en œuvre conjointe du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ECE/MP.WH/16, à paraître)

Décision IV/1 sur l'établissement de rapports au titre de l'article 7 du Protocole (ECE/MP.WH/13/Add.2-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.2)

Document(s) informel(s)

Rapport de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports sur sa dixième réunion

5. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau

Horaire indicatif : mercredi 3 avril, 15 h 30-16 h 30

a) Renforcement des capacités de surveillance des maladies liées à l'eau et de gestion des épidémies

21. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2.1 relatif à la prévention et à la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis. Le Groupe de travail sera notamment informé des résultats des ateliers nationaux sur les bonnes façons d'aborder la surveillance des maladies liées à l'eau et la qualité de l'eau de boisson, organisés en Arménie (Erevan, 4-6 juin 2018) et en Azerbaïdjan (Bakou, 8-10 octobre 2018).

22. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, ainsi que le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, feront le point, à l'intention du Groupe de travail, sur l'état d'avancement de l'élaboration du document d'orientation portant sur la surveillance et la gestion des épidémies de maladies infectieuses liées à l'eau et associées aux systèmes d'approvisionnement en eau. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations et à décider des prochaines mesures à prendre pour établir cette publication sous sa forme définitive en vue de la soumettre pour approbation à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

23. Le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe informera le Groupe de travail des travaux de l'atelier sur la prévention et le contrôle des géohelminthiases (Chisinau, 21 et 22 juin 2018), qui était précisément axé sur les interventions menées au titre du programme Eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH).

24. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités déployées aux fins de renforcer les systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau et les moyens d'intervention en cas d'épidémie, conformément à l'article 8 du Protocole sur l'eau et la santé.

25. Les représentants du Bélarus et de la Norvège présenteront au Groupe de travail les activités proposées dans ce domaine d'activité pour la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document(s)

Document(s) informel(s)

Résumés succincts des ateliers nationaux de formation sur la surveillance des maladies liées à l'eau et les interventions en cas d'épidémie, tenus en Arménie et en Azerbaïdjan

Surveillance et gestion des épidémies de maladies infectieuses liées à l'eau et associées aux systèmes d'approvisionnement en eau (avant-projet)

b) Renforcement de la capacité d'adoption d'approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson

26. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2.1 relatif à la prévention et à la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau, rendront compte de l'état d'avancement des travaux et, en particulier l'élaboration du document d'orientation concernant les approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson. Le Groupe de travail sera invité à faire des observations et à convenir des dispositions suivantes en vue de sa mise au point, afin de le soumettre pour approbation à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

27. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays respectif afin de renforcer les approches fondées sur le risque en matière de surveillance de la qualité de l'eau de boisson.

28. Les représentants du Bélarus et de la Norvège informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document(s)

Document(s) informel(s)

Approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson (avant-projet)

6. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

Horaire indicatif : mercredi 3 avril, 16 h 30-17 h 30

a) Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire

29. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie et de la République de Moldova, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 3 relatif à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu institutionnel, rendront compte de l'état d'avancement des travaux, notamment les résultats de la troisième réunion d'experts sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous (WASH) en milieu scolaire (Bonn, 23 et 24 octobre 2018).

30. Les représentants des pays chefs de file, en collaboration avec le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, informeront le Groupe de travail de l'état d'avancement de deux documents en cours de rédaction, l'un consacré à un outil de surveillance sanitaire des installations WASH (Eau, assainissement et hygiène pour tous) et de la situation dans ce domaine en milieu scolaire, et l'autre consistant en un recueil de fiches d'information sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène à l'usage des directeurs d'écoles. Le Groupe de travail sera invité à faire part de ses observations et à convenir des dispositions suivantes en vue de leur mise au point, afin de les soumettre pour approbation à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

31. Le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe donnera des informations sur les questions et indicateurs de base s'agissant de la surveillance de la situation concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous en milieu scolaire et sur la publication du rapport de référence sur l'objectif de développement durable concernant l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire. Le Groupe de travail sera invité à faire part des expériences tirées de l'application de ces questions de base aux fins de la surveillance de la situation à l'échelon national.

32. Le Groupe de travail sera invité à fournir des informations sur les activités nationales concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène menées dans les écoles, notamment en ce qui concerne la définition d'objectifs et leur poursuite en vertu du Protocole, et les activités nationales de surveillance.

33. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie et de la République de Moldova informeront le Groupe de travail des travaux dont la mise en œuvre est proposée dans ce domaine d'activité pour la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document(s)

Drinking Water, Sanitation and Hygiene in Schools: Global Baseline Report 2018²

² Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.who.int/water_sanitation_health/publications/jmp-wash-in-schools/en/.

Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable³

Document(s) informel(s)

Outil de surveillance sanitaire des installations WASH (Eau, assainissement et hygiène pour tous) et de la situation dans ce domaine en milieu scolaire (avant-projet)

Recueil de fiches d’information sur l’eau, l’assainissement et l’hygiène pour tous à l’usage des directeurs d’écoles (avant-projet)

b) Amélioration de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène dans les établissements de soins de santé

34. Les représentants de la Hongrie et de la Serbie informeront le Groupe de travail des projets d’évaluations nationales portant sur l’eau, l’assainissement et l’hygiène pour tous dans les établissements de santé. Le représentant du Tadjikistan, en collaboration avec le secrétariat du Bureau régional de l’OMS pour l’Europe, fera le point des progrès accomplis, des premiers résultats de l’application de l’Outil d’amélioration de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène dans les établissements de santé (WASH FIT) et des activités futures prévues.

35. Le secrétariat du Bureau régional de l’OMS pour l’Europe communiquera des renseignements sur l’appel mondial lancé par le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies afin que tous les établissements de santé disposent de services adéquats en matière d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène d’ici à 2030, et sur le futur projet de résolution relatif à l’eau, l’assainissement et l’hygiène dans les établissements de soins de santé, qui sera examiné à la soixante-douzième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2019. Le Groupe de travail est invité à plaider pour que l’appel du Secrétaire général soit suivi d’effets et à conseiller aux pays de faire que leurs gouvernements prennent position en faveur de l’adoption du projet de résolution à l’Assemblée mondiale de la Santé.

36. Le secrétariat du Bureau régional de l’OMS pour l’Europe donnera des informations sur les questions et les indicateurs de base destinés au suivi de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène dans les établissements de soins de santé. Le Groupe de travail sera invité à un échange des données d’expérience acquises dans l’utilisation de ces questions de base aux fins du suivi au niveau national.

37. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays concernant l’eau, l’assainissement et l’hygiène dans les établissements de santé, notamment quant à la définition d’objectifs en vertu du Protocole et à la poursuite de ces objectifs.

38. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie et de la République de Moldova informeront le Groupe de travail des travaux envisagés dans ce domaine d’activité pour la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document(s)

Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène au sein des établissements de soins de santé dans le cadre des objectifs de développement durable⁴

³ Disponible à l’adresse suivante : <https://washdata.org/file/909/download>.

⁴ Disponible à l’adresse suivante : www.who.int/water_sanitation_health/publications/core-questions-and-indicators-for-monitoring-wash/en/.

Document(s) informel(s)

Rapport de la réunion sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé (Bonn, 27 et 28 septembre 2017)

7. Procédures d'examen du respect des dispositions

Horaire indicatif : mercredi 3 avril, 17 h 30-18 heures

39. Le Groupe de travail sera informé des résultats des seizième (Genève, 6 et 7 mars 2018) et dix-septième réunions (Genève, 5 et 6 novembre 2018) du Comité. Il sera en particulier informé des faits nouveaux dans l'examen du respect de l'obligation découlant du Protocole de définir des cibles assorties d'échéances, des résultats des consultations menées par le Comité auprès de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie au titre du processus de consultation, et des activités de sensibilisation à la procédure d'examen du respect des dispositions. Le Groupe de travail sera aussi informé des plans concernant l'élaboration d'un rapport du Comité à soumettre à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

Document(s)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa seizième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2018/2-EUPCR/1611921/2.1/2018/CC/06)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa dix-septième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2018/4-EUPCR/1611921/2.1/2018/CC2/06, à paraître)

8. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 9 h 30-10 h 15

40. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie, Parties chef de file pour le domaine d'activité 4 relatif aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis dans ce domaine et présenteront en particulier les résultats d'ateliers sous-régionaux organisés respectivement à l'intention des pays nordiques et baltiques (Vilnius, 22 novembre 2017) et des États membres de l'Union européenne (UE) (Dessau (Allemagne), 18-20 juin 2018).

41. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement d'un document sur le financement des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Il sera invité à faire part de ses observations sur ce projet de document et à convenir des dispositions restant à prendre pour l'établir sous sa forme définitive.

42. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays afin d'améliorer les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier sur les mesures prises par les pays participants pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue des ateliers précités.

43. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie informeront le Groupe de travail des travaux prévus dans ce domaine d'activité pour la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document(s)

Document(s) informel(s)

Rapport de l'atelier sous-régional sur l'amélioration des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour une meilleure santé dans les pays de l'Union européenne (Dessau (Allemagne), 18-20 juin 2018)

Aperçu du projet de document sur le financement des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

9. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 10 h 15-11 h 15

44. Les représentants des Pays-Bas et de la Bosnie-Herzégovine, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 5 relatif à la gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis et en particulier des résultats de l'atelier sur l'assainissement dans la région paneuropéenne (Bonn (Allemagne), 12 et 13 février 2019).

45. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement de l'étude exploratoire sur l'assainissement dans la région paneuropéenne et de ses résultats préliminaires. En s'appuyant sur les résultats de l'étude, le Groupe de travail examinera la nécessité de prendre de nouvelles mesures et/ou d'adopter en vertu du Protocole des directives techniques et des outils pratiques concernant l'assainissement.

46. Les représentants de la Croatie, de l'Italie, de la Lituanie et de la Serbie rendront compte des résultats des ateliers consacrés aux mesures à mettre en œuvre dans le cadre du Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) et au renforcement des capacités qui ont été menés en 2018, en précisant notamment leurs incidences et les faits nouveaux pertinents, s'agissant des mesures prises par les autorités.

47. Le représentant du Tadjikistan informera le Groupe de travail des progrès réalisés dans la mise en œuvre de plans nationaux de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans les zones rurales du pays, et de l'incorporation de tels plans dans la réglementation nationale, dans le cadre du projet du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe auquel la Finlande apporte son soutien.

48. Le Groupe de travail sera invité à fournir des informations sur les activités et processus nationaux consacrés à l'adoption de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et aux stratégies de planification de la salubrité de l'assainissement dans les politiques et dans les pratiques nationales.

49. Le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe donnera des informations sur la promotion de l'utilisation du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau à l'occasion de la cinquième réunion de haut niveau des petits pays et de la conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action « L'eau et le développement durable » (Douchanbé, 20-22 juin 2018), ainsi que sur les conseils fournis à la Commission européenne dans le cadre de la révision de la directive de l'UE sur l'eau potable de telle sorte qu'elle plaide pour une approche favorable aux plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau.

50. Les représentants des Pays-Bas et de la Bosnie-Herzégovine informeront le Groupe de travail des activités qui sont proposées dans ce domaine d'activité pour la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document(s)

Document(s) informel(s)

Étude exploratoire sur l'assainissement dans la région paneuropéenne (avant-projet)

10. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 11 h 15-12 heures

51. Les représentants de la France et de la Hongrie, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 6 relatif à l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, présenteront au Groupe de travail les progrès réalisés dans ce domaine, en particulier les résultats de la cinquième réunion du groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (Paris, 26 et 27 juin 2018).

52. Les représentants de l'Azerbaïdjan, du Bélarus et de la Bulgarie rendront compte des progrès accomplis dans l'évaluation de l'équité en matière d'accès à l'eau et à

l'assainissement dans leurs pays respectifs, ainsi que les principaux résultats et les incidences de ces évaluations. Le Groupe de travail sera aussi informé des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action destinés à remédier aux inégalités en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement en Arménie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie, ainsi que des progrès accomplis par d'autres pays ayant pris des mesures pour rendre cet accès plus équitable.

53. Le secrétariat de la CEE informera le Groupe de travail de l'élaboration d'un projet de publication expliquant comment mettre à profit les conclusions et les enseignements tirés des travaux sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menés en application du Protocole. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations au sujet de ce projet de publication et à convenir des dispositions à prendre en vue de sa mise au point, de manière à ce qu'elle puisse être soumise pour examen et adoption à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

54. Le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe informera le Groupe de travail d'une future publication sur les inégalités en matière de santé environnementale en Europe, qui comportera des aspects concernant l'équité d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

55. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement de différentes initiatives (contribution à l'élaboration de publications, participation à des manifestations régionales et mondiales) lancées et prévues en 2019 pour mettre en lumière des données factuelles et promouvoir les outils élaborés en application du Protocole afin de garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement.

56. Les représentants de la France et de la Hongrie présenteront des propositions de travaux à mener dans ce domaine d'activité pendant la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

Document(s)

Note d'orientation relative à l'élaboration de plans d'action visant à garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement (ECE/MP.WH/15)

Document(s) informel(s)

Projet de publication sur la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne – Conclusions et enseignements tirés des travaux sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menés en application du Protocole sur l'eau et la santé

11. Amélioration de la résilience aux changements climatiques

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 12 heures-12 h 30

57. Les représentants de l'Italie et de l'Espagne, pays chefs de file pour le domaine d'activité 7 sur l'amélioration de la résilience aux changements climatiques, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis dans ce domaine et, en particulier, des conclusions de l'atelier international sur la raréfaction de l'eau – Adoption de mesures dans les bassins versants transfrontières et réduction des répercussions sur la santé) (Genève, 11 et 12 décembre 2017), organisé en coopération avec le secrétariat de la Convention sur l'eau. En outre, le représentant de l'Italie présentera les résultats du premier congrès scientifique sur la santé et les changements climatiques (Rome, 3-5 décembre 2018).

58. Le Groupe de travail sera invité à rendre compte des actions menées au niveau national pour améliorer la résilience aux changements climatiques et de toute manifestation nationale, régionale et internationale sur les changements climatiques ayant offert l'occasion de promouvoir le Protocole et les outils élaborés sur la base de cet instrument.

59. Les représentants de l'Italie et de l'Espagne présenteront des propositions de travaux à mener dans ce domaine d'activité pendant la période 2020-2022. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

12. Assistance en vue de l'application de la Convention au niveau national

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 14 h 30-15 heures

60. Un représentant du secrétariat de la CEE informera le Groupe de travail de l'aide apportée à l'application du Protocole au niveau national, dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau organisés sous l'égide de la CEE au titre de l'Initiative sur l'eau de l'UE.

61. Un représentant du secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe informera les participants de l'assistance fournie aux États membres par l'intermédiaire d'accords biennaux de collaboration visant à appuyer les travaux menés en application du Protocole.

62. Le Groupe de travail sera informé des résultats du projet visant à appuyer la réalisation des objectifs nationaux au Tadjikistan et au Kirghizistan, ainsi que du projet visant à renforcer les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau au Tadjikistan, avec l'appui du Programme d'aide au secteur de l'eau financé par la Finlande en faveur du Kirghizistan et du Tadjikistan (2014-2018).

13. Exécution du programme de travail pour 2017-2019

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 15 heures-15 h 45

63. Sur la base des débats consacrés aux précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour 2017-2019 et chargera son Président, le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, ainsi que les pays et organisations chefs de file pour différentes activités d'élaborer, avec l'aide du secrétariat commun, un rapport sur les progrès accomplis qui devra être soumis à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

64. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de superviser la gestion des moyens financiers offerts par le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et le Fonds de contributions volontaires de l'OMS/Europe pour la mise en œuvre du Protocole. Le Groupe de travail sera informé, sur la base d'un document informel établi par le secrétariat commun, de la situation financière de ces deux fonds, des contributions reçues, des fonds utilisés et des ressources qu'exigera la mise en œuvre du programme de travail pour 2017-2019.

65. À cet égard, le Président du Groupe de travail rappellera les raisons expliquant le déplacement et le regroupement de réunions qui devaient avoir lieu pendant la période 2018-2019 en application du Protocole, à savoir la nécessité de privilégier certaines activités de préférence à d'autres en raison de l'insuffisance des ressources financières et humaines. Le Président informera aussi les participants des efforts entrepris par le Bureau et par le secrétariat conjoint pour réunir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail pour 2017-2019. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les informations fournies et à étudier les moyens d'atteindre le niveau de soutien financier nécessaire.

66. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales et non gouvernementales compétentes, ainsi que d'autres partenaires, seront invités à informer le Groupe de travail de leur intention de contribuer aux activités prévues dans le programme de travail, notamment par des contributions financières et en nature.

Document(s)

Programme de travail pour 2017-2019 (ECE/MP.WH/13/Add.1–EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.1).

Document(s) informel(s)

Tableau d'ensemble des contributions et des dépenses liées au Protocole ainsi que des ressources nécessaires jusqu'à la cinquième session de la Réunion des Parties au regard des fonds disponibles

14. Programme de travail pour 2020-2022, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 15 h 45-16 h 45

67. Compte tenu du projet de programme de travail pour 2020-2022, établi par le Bureau avec l'aide du secrétariat, et des débats menés sur les précédents points inscrits à l'ordre du jour, le Groupe de travail tiendra un débat sur les activités à mener en application du Protocole et décidera de celles qui seront exécutées à cet effet, éventuellement avec la participation de pays chefs de file et d'organisations partenaires. Pendant l'examen du programme de travail, le Groupe de travail déterminera aussi les ressources nécessaires à sa mise en œuvre en s'appuyant sur le document informel donnant un tableau d'ensemble des besoins en ressources pour 2020-2022, tel qu'établi par le secrétariat commun, et étudiera les moyens d'atteindre le niveau de soutien financier nécessaire à la mise en œuvre du futur programme de travail.

68. À cet égard, le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE donnera des précisions sur les effectifs actuels du secrétariat de la CEE et se référera aux conclusions de la vingt et unième réunion du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 7 et 8 novembre 2018), insistant sur le besoin de ressources humaines et financières supplémentaires pour poursuivre les travaux menés en application du Protocole et en élargir la portée, compte tenu en particulier du renforcement du mandat que reflète le projet de programme de travail pour 2020-2022. Le Groupe de travail débatera de la possibilité d'augmenter les effectifs du secrétariat de la CEE et voudra sans doute demander la création d'un poste supplémentaire, à imputer au budget ordinaire pour les besoins du Protocole.

69. En outre, le Groupe de travail examinera et approuvera la future structure institutionnelle à mettre en place au titre du Protocole, ainsi que les mandats et cahiers des charges des différents organes subsidiaires chargés de superviser l'exécution du programme de travail pour 2020-2022.

70. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales compétentes, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires seront invités à indiquer au Groupe de travail s'ils entendent contribuer aux activités prévues dans le projet de programme de travail, notamment en fournissant des contributions financières et en nature et/ou en devenant partenaires dans la mise en œuvre d'un domaine de programme spécifique.

71. Le Groupe de travail précisera les dispositions restant à prendre pour parachever le projet de programme de travail pour 2020-2022 en vue de le soumettre à la Réunion des Parties afin qu'elle l'adopte à sa cinquième session.

Document(s)

Projet de programme de travail pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/WG.1/2019/3-
EUPCR/1814149/1.2/2019/WGWH/07)

Document(s) informel(s)

Tableau d'ensemble des ressources nécessaires pour 2020-2022

15. Préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 16 h 45-17 h 20

72. Un représentant de la Serbie, pays hôte de la cinquième session de la Réunion des Parties, et le secrétariat commun rendront compte des préparatifs de la session et du programme général des manifestations.

73. Le Groupe de travail examinera le projet d'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat commun en concertation avec le Bureau, et donnera au Bureau, au pays hôte et au secrétariat commun des indications concernant les futurs travaux préparatoires, en particulier :

- a) La session extraordinaire, notamment les orateurs et les participants ;
- b) Les manifestations parallèles, notamment les thèmes et organisateurs possibles ;
- c) Le niveau de participation attendu ;
- d) La promotion de la cinquième session.

Document(s)

Document(s) informel(s)

Projet d'ordre du jour et liste des documents de la cinquième session de la Réunion des Parties

16. Questions diverses

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 17 h 20-17 h 25

74. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

17. Date et lieu de la douzième réunion

Horaire indicatif : jeudi 4 avril, 17 h 25-17 h 30

75. Le Groupe de travail fixera à titre provisoire la date et le lieu de sa douzième réunion.

18. Clôture de la réunion

76. Le Président prononcera la clôture de la réunion le jeudi 4 avril 2019, à 17 h 30.
